

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

**COUR MUNICIPALE COMMUNE
DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Cause :
Réf. :

Partie poursuivante

C.

Partie défenderesse

DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT ET DE SURSIS D'EXÉCUTION
(art. 250 et ss. du *Code de procédure pénale*)

**À L'HONORABLE JUGE DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE LA
CÔTE-DE-BEAUPRÉ, LA PARTIE DÉFENDERESSEE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier mentionné ci-dessus.
2. J'ai pris connaissance du jugement le _____.
3. Je demande à être relevé des conséquences de mon retard à présenter ma demande dans les quinze (15) jours de la date où j'ai pris **connaissance** du jugement. Les motifs pour lesquels il m'a été impossible de présenter ma demande dans ce délai sont les suivants (s'il y a lieu) :

4. Je n'ai pu présenter ma défense pour les motifs suivants :

5. Je conteste le bien-fondé du jugement pour les motifs suivants (dites sommairement de quelle nature est votre défense, sans entrer dans le détail) :

6. Je demande de suspendre l'exécution du jugement pour les motifs suivants :

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

- d'accueillir la demande pour être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de rétraction de jugement dans le délai imparti ;
- d'accueillir la demande de rétraction de jugement ;
- de surseoir à l'exécution du jugement et d'être dispensé de la signification de son préavis en raison de l'urgence.

INSTRUIRE immédiatement la poursuite ou ajourner la nouvelle instruction à une date ultérieure qu'il vous plaira de fixer.

À _____, le _____

Partie défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

OU

AFFIRMATION SOLLENNELLE

Je soussigné,

né le :

domicilié au :

exerçant la profession de :

déclare sous serment

affirme solennellement que :

1- Je suis la partie défenderesse.

2- Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ

À _____ le _____

Partie défenderesse

Déclare sous serment

Affirme solennellement devant moi

À _____ le _____

Personne autorisée à recevoir le
serment ou l'affirmation solennelle

AVIS DE PRÉSENTATION

À : **Me** _____
PROCUREUR DE LA POURSUITE
MORENCY, AVOCATS
Édifice Le Delta 3
2875, boulevard Laurier, bureau 200
Québec (Québec) G1V 2M2
Tél : 418 651-9900
Fax : 418 651-5184

PRENEZ AVIS QUE la présente demande sera présentée pour adjudication devant la COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, du district de Québec, siégeant au 15, rue Forget, Baie-St-Paul (Québec) G3Z 3G1, le _____, à __H__, ou aussitôt que la demande pourra être entendue.

À _____ le _____

Partie défenderesse

Le formulaire ci-joint s'adresse à tout justiciable qui désire présenter une demande de rétractation de jugement à la suite d'une déclaration de culpabilité par défaut pour une infraction à une loi du Québec.

1. INSTRUCTION POUR PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT

1.1 À QUI ADRESSER LA DEMANDE

Si vous avez été déclaré coupable par défaut et que, pour un motif sérieux, vous n'avez pu présenter une défense, vous pouvez demander la rétractation de jugement et le sursis d'exécution du jugement en déposant votre demande à la Cour municipale où le jugement a été rendu.

1.2 DÉLAI DE PRODUCTION DE LA DEMANDE

Votre demande doit être déposée dans les quinze (15) jours de la date à laquelle vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable.

Si le délai de quinze jours (15) jours est expiré, vous pouvez faire une demande pour être relevé des conséquences de votre retard en remplissant le paragraphe 3 du formulaire ci-joint. Vous devez y exposer les motifs pour lesquels il vous a été impossible de présenter votre demande dans le délai imparti.

1.3 SURSIS D'EXÉCUTION

La demande de surseoir à l'exécution de jugement a pour but de suspendre les procédures d'exécution du jugement contre vous.

1.4 EFFET DE LA DEMANDE

Si le juge accueille votre demande de rétractation de jugement, les parties sont remises dans l'état où elles étaient avant l'instruction. Le juge peut alors instruire la poursuite à nouveau ou l'ajourner à une date ultérieure.

1.5 FRAIS EXIGIBLES

Des frais de **23,00 \$** par demande sont exigés par le greffier de la Cour municipale lors de la présentation de votre demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution de jugement. Le juge accueille ou rejette la demande de rétractation de jugement peut ou non imposer des frais. Il peut même ordonner que la question des frais soit déterminée lors du jugement sur le fond de la poursuite. Les frais que vous pourriez être appelés à payer sont fixés par règlement à **30,00 \$**.

CES FRAIS SONT RÉDUITS DE MOITIÉ SI LE DÉFENDEUR EST UNE PERSONNE AGÉE DE MOINS DE DIX-HUIT (18) ANS.

2. INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE CI-JOINT

2.1 LA DEMANDE

Vous devez compléter l'en-tête et indiquer ensuite les allégués et les conclusions de la demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution de jugement.

2.2 LES ALLÉGUÉS

Paragraphe 2 et 2.1 : Vous devez compléter ce paragraphe uniquement lorsque votre demande de rétractation de jugement est produite après l'expiration du délai de quinze (15) jours suivant la date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable.

Vous devez y exposer les motifs pour lesquels il vous a été impossible de présenter votre demande dans le délai imparti.

Paragraphe 3 : Vous devez exposer les motifs pour lesquels votre défense n'a pu être produite.

Paragraphe 4 : Vous devez convaincre le juge que vous avez des motifs sérieux de contester le bien-fondé du jugement. Pour ce faire, vous pouvez alléguer la nature de votre défense sans en divulguer le teneur.

Paragraphe 5 : Vous devez cocher cette case si vous désirez demander au juge la suspension des procédures d'exécution de jugement. Vous devez également énoncer les préjudices que vous subiriez si cette suspension ne vous était pas accordée.

CONCLUSION

Vous devez indiquer les conclusions recherchées en cochant (✓) la case appropriée, indiquer la date et signer la demande de rétractation.

2.3 DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Vous devez rédiger la déclaration sous serment ou affirmation solennelle.

Le serment ou l'affirmation solennelle est généralement reçu par un commissaire à la prestation du serment ou par un avocat, un notaire, un juge de paix ou le greffier d'une cour de justice.

2.4 AVIS DE PRÉSENTATION

Vous devez obtenir du greffier du tribunal la date et l'heure où votre demande sera entendue et, par la suite, inscrire ces renseignements sur l'avis de présentation.

2.5 SIGNIFICATION DE LA DEMANDE

Vous devez signifier votre demande au moins cinq (5) jours francs avant la date de sa présentation au procureur de la poursuite.

NOUS VOUS SUGGÉRONS DE CONSULTER UN AVOCAT POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE DISPARITÉ AVEC LE CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, CE DERNIER DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ EN PRIORITÉ. VOUS DEVEZ VOUS RÉFÉRER AUX ARTICLES 250 ET SUIVANTS DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE.